



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS À CONDUIRE

Affaire suivie par M. KHELOUFI
Réf. RK./CPP/N°

Paris, le 03 SEP. 2018

Maître Mattieu LESAGE
32 rue du Temple
75004 Paris

Maître,

Par courrier en date du 6 février 2018, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté d'un point à ce jour.
Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire

Stéphanie PETIT